



120/2020

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39**
Nombre de membres présents : **33**
Nombre de votants : **38**
Date de convocation : **18/11/2020**

L'an **Deux Mille VINGT** le **26 NOVEMBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

OBJET : **PROLONGATION** **PRESTATION**
APPLICATION INTRAMUROS

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – HUGÉ (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - BELLEGARDE (Passa) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, LAVAIL , BOURRAT, BATARD, LEMORT, ADROGUER-CASASAYAS, MALHERBE, RAYNAL, MON, CAZENOVE, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD, ALBERT, QUINTA (Trouillas).

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

Procurations :

F.CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) à L.BERNARDY
P.GERICAULT (Oms) à G.CHINAUD
R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT
A.LELAURAIN (Villemolaque) à R.ATTARD
Y.BARBE (Villemolaque) à T.VOISIN

Absents:

R.BANTREIL (Brouilla)

Madame Jeanine ALBERT est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 15 Septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

120/2020

APPLICATION MOBILE INTRAMUROS – PROLONGATION DU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES :

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

VU l'Ordonnance n°2020-391 du 1er Avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

VU la décision n°24/20 du Président attribuant à la société INTRAMUROS le marché de prestation de service dédié à l'abonnement et maintenance d'une application mobile d'information sur tablettes et smartphones,

Le Président **RAPPELLE** à l'Assemblée qu'afin de développer la communication des mairies membres, de la Communauté de Communes des Aspres et de l'Office de Tourisme Intercommunal auprès des administrés, un contrat d'abonnement à une application spécifique a été conclu avec la Société INTRAMUROS.

Il **PRECISE** que ce marché a été attribué après consultation pendant la période de confinement, afin de maintenir le lien institutionnel entre les collectivités et leurs administrés.

Il **RAPPELLE** qu'il était convenu qu'au-delà de la mise à disposition gracieuse de l'application pendant trois mois, le maintien de l'abonnement était conditionné à la position du Conseil Communautaire.

Au regard du succès de cette application auprès des communes membres notamment, le Président **PROPOSE** au Conseil de se prononcer pour le maintien de l'abonnement et de la maintenance dans les conditions proposées par le prestataire.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE la convention dûment conclue par le Président avec la société INTRAMUROS pour la mise en œuvre et le maintien de l'application Intramuros pour l'ensemble du périmètre intercommunal, permettant de communiquer toute information utile auprès des administrés de la communauté ayant installé gratuitement cet outil sur leurs smartphones et tablettes.

ACCEPTE la poursuite de la contractualisation de l'abonnement à l'application et de sa maintenance dans les conditions retenues par décision n°24/20.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

René OLIVE